

Comité syndical du 22 Mars 2024

N°	Objet :	Retour le
8	Compte administratif 2023 SMMO	
9	Compte administratif 2023 Chaux-Neuve	
10	Compte de gestion 2023 SMMO	
11	Compte de gestion 2023 Chaux-Neuve	
12	Dématérialisation	
13	Ligne de trésorerie 2024	
14	Transformation de contrat : partage du poste à temps plein d'Adjoint Com.	

Extrait du registre des délibérations – 2024

Séance du 22 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux Mars à dix heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le 15 Mars 2024, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	9
Représentés	1
Votants	10

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Thierry MAIRE-DU-POSET, Michel MOREL, Jean-Marie SAILLARD et Géraldine TISSOT-TRULLARD.

Étaient absents excusés : Raphael KRUCIEN qui a donné pouvoir à Claude DALLAVALLE, François GUY, Florence ROGEBOZ et Romuald VIVOT.

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

• **Objet de la délibération : Compte administratif 2023 SMMO**

Le Président laisse la présidence à Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD qui présente le compte administratif 2023 du SMMO. Le Président se retire et ne participe pas à la présentation et au vote.

Les membres du Comité, à l'exception du Président Philippe ALPY :

- **Approuvent à l'unanimité moins deux abstentions le compte administratif 2023 SMMO** qui se traduit comme suit :

Fonctionnement en € HT :

- Dépenses : 8 201 156.54€
- Recettes : 7 760 067.62€ + 748 251.79€ d'excédent 2022.

Résultat Excédentaire : 307 162.87€ à reporter sur l'exercice 2024 à la section d'investissement pour couvrir le déficit.

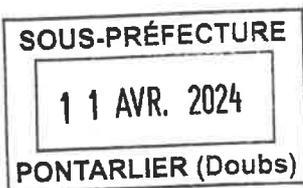
Investissement en € HT :

- Dépenses : 2 998 693.93€ (Sans reports 2023) + 45 613.39€ de déficit 2022
- Recettes : 2 707 744.04€ (Sans reports 2023)

Résultat déficitaire : 336 563.28€ à reporter sur l'exercice 2024.

- Restes à réaliser :
Dépenses : 299 065.17€
Recettes : 175 089.86€

Résultat avec reports déficitaire de la section d'investissement : 460 538.59€.



Extrait du registre des délibérations – 2024

Les résultats seront reportés sur l'exercice 2024.

Décide l'affectation du résultat au Budget Primitif 2024 SMMO comme suit :

- **Section de fonctionnement:**
 - **Excédent : 307 162.87€ à reporter au 1068 Rec d'INV pour couvrir le déficit d'investissement**

- **Section d'investissement Dépenses :**
 - **Déficit : 336 563.28€ à reporter au 001**

Fait et délibéré à METABIEF, le 22 mars 2024
Pour extrait conforme


Le Président du SMMO
Philippe ALPY
Syndicat Mixte du Mont-d'Or
8, place Xavier Authier
25370 METABIEF
SIRET 200 051 886 00014

Extrait du registre des délibérations – 2024

Séance du 22 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux Mars à dix heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le 15 Mars 2024, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	9
Représentés	1
Votants	10

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Thierry MAIRE-DU-POSET, Michel MOREL, Jean-Marie SAILLARD et Géraldine TISSOT-TRULLARD.

Étaient absents excusés : Raphael KRUCIEN qui a donné pouvoir à Claude DALLAVALLE, François GUY, Florence ROGEOZ et Romuald VIVOT.

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

• **Objet de la délibération : Compte administratif 2023 CHAUX NEUVE**

Le Président laisse la présidence à Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD qui présente le compte administratif 2023 du budget Chaux Neuve. Le Président se retire et ne participe pas à la présentation et au vote.

Les membres du Comité, à l'exception du Président Philippe ALPY :

- **Approuvent à l'unanimité moins deux abstentions le compte administratif 2023 du Budget Chaux Neuve** qui se traduit comme suit :

Fonctionnement en € HT :

- Dépenses : 428 048.73€
- Recettes : 442 529.45€

Résultat Excédentaire : 14 480.72€ à reporter sur l'exercice 2024.

Investissement en € HT :

- Dépenses : 216 661.34€ (Sans reports 2023)
- Recettes : 661 678.16€ (Sans reports 2023)

Résultat Excédentaire : 445 016.82€ à reporter sur l'exercice 2024.

- Restes à réaliser :
 - Dépenses : 4 975.30€
 - Recettes : 0€

Résultat avec reports Excédentaire de la section d'investissement : 440 041.52€.

Les résultats seront reportés sur l'exercice 2024.

Extrait du registre des délibérations – 2024

Décide l'affectation du résultat au Budget Primitif 2024 Chaux Neuve comme suit :

- **Section de fonctionnement:**
 - **Excédent : 14 480.72€ à reporter au 002 REC FONC**
- **Section d'investissement Dépenses :**
 - **Excédent : 445 016.82€ à reporter au 001 REC INV**

Fait et délibéré à METABIEF, le 22 mars 2024
Pour extrait conforme

Le Président du SMMO

Philippe ALPY

Syndicat Mixte du Mont-d'Or
8, place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014



Extrait du registre des délibérations – 2024

Séance du 22 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux Mars à dix heure, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le 15 Mars 2024, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	9
Représentés	1
Votants	10

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Thierry MAIRE-DU-POSET, Michel MOREL, Jean-Marie SAILLARD et Géraldine TISSOT-TRULLARD.

Étaient absents excusés : Raphael KRUCIEN qui a donné pouvoir à Claude DALLAVALLE, François GUY, Florence ROGEBOZ et Romuald VIVOT.

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

- **Objet de la délibération : Compte de gestion 2023 SMMO**

Le Comité, après avoir pris connaissance en détail du compte de gestion 2023 du SMMO :

- l'approuve à l'unanimité.
- Constate la concordance entre les écritures retracées dans le compte administratif et le compte de gestion du comptable pour le SMMO.

Fait et délibéré à METABIEF, le 22/03/2024
Pour extrait conforme

Le Président du SMMO
Philippe ALPY

Syndicat Mixte du Mont-d'Or
8, place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014



Extrait du registre des délibérations – 2024

Séance du 22 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux Mars à dix heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le 15 Mars 2024, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	9
Représentés	1
Votants	10

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Thierry MAIRE-DU-POSET, Michel MOREL, Jean-Marie SAILLARD et Géraldine TISSOT-TRULLARD.

Étaient absents excusés : Raphael KRUCIEN qui a donné pouvoir à Claude DALLAVALLE, François GUY, Florence ROGEBOZ et Romuald VIVOT.

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

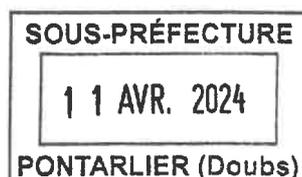
- **Objet de la délibération : Compte de gestion 2023 BUDGET CHAUX NEUVE**

Le Comité, après avoir pris connaissance en détail du compte de gestion 2023 pour le budget Chaux Neuve :

- l'approuve à l'unanimité.
- Constate la concordance entre les écritures retracées dans le compte administratif et le compte de gestion du comptable pour le budget Chaux neuve.

Fait et délibéré à METABIEF, le 22/03/2024
Pour extrait conforme

Le Président du SMMO
Philippe ALPY
Syndicat Mixte du Mont-d'Or
8, place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014



Extrait du registre des délibérations – 2024

Séance du 22 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux Mars à dix heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le 15 Mars 2024, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	9
Représentés	1
Votants	10

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Thierry MAIRE-DU-POSET, Michel MOREL, Jean-Marie SAILLARD et Géraldine TISSOT-TRULLARD.

Étaient absents excusés : Raphael KRUCIEN qui a donné pouvoir à Claude DALLAVALLE, François GUY, Florence ROGEBOZ et Romuald VIVOT.

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

• **Dématérialisation**

• **Vu**

Le recours aux échanges électroniques pour le contrôle de légalité qui est prévu par les articles L.2131-1, L.3131-1, L.4141-1 ET l5211-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Pour cela les collectivités concernées doivent, en application des articles R.2131-3, R.3132-1 et R.4142-1 du CGCT, signer avec le représentant de l'Etat dans le département une « convention de télétransmission ». Elle a pour objet :

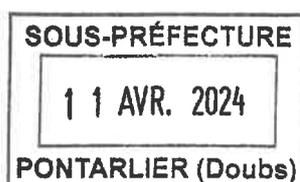
- De porter à la connaissance des services préfectoraux le dispositif utilisé afin qu'ils soient en mesure de vérifier s'il est homologué dans les conditions prévues à l'article R.2131-1 du CGCT ;
- D'établir les engagements respectifs des deux parties pour l'organisation et le fonctionnement de la transmission électronique.

• **Proposition**

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture
- Décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la dématérialisation notamment la convention avec un opérateur de télétransmission homologué.

Fait et délibéré à METABIEF, le 22 Mars 2024
Pour extrait conforme



Le Président du SMMO
Philippe ALPY
Syndicat Mixte du Mont-d'Or
8, place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014

Extrait du registre des délibérations – 2024

Séance du 22 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux Mars à dix heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le 15 Mars 2024, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	9
Représentés	1
Votants	10

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Thierry MAIRE-DU-POSET, Michel MOREL, Jean-Marie SAILLARD et Géraldine TISSOT-TRULLARD.

Étaient absents excusés : Raphael KRUCIEN qui a donné pouvoir à Claude DALLAVALLE, François GUY, Florence ROGEBOSZ et Romuald VIVOT.

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

• **Ligne de trésorerie 2024**

Le Président du SMMO,

Considérant

- ✓ L'exercice 2024 qui s'annonce « tendu » au niveau trésorerie
- ✓ L'augmentation des coûts, de l'électricité, des matières premières, du transport, etc.
- ✓ Baisse du chiffre d'affaires hiver
- ✓ Les consultations effectuées

Propose

D'ouvrir une ligne de trésorerie aux conditions suivantes :

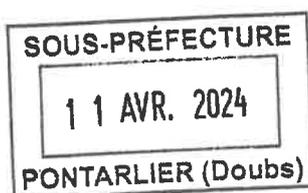
- ✓ Établissement : Caisse d'Épargne
- ✓ Montant maximum : 2 000 000 €
- ✓ Dates : du 18/04/2024 au 17/04/2025
- ✓ Taux : **€STR + marge de 1,00%**
- ✓ Commission d'engagement : 2 000 €
- ✓ Commission de non-utilisation : 0,05%
- ✓ Facturation : trimestrielle

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de,

- ✓ Valider la proposition d'ouverture de cette ligne de trésorerie afin de sécuriser les capacités de paiements du SMMO sur pendant 1 an.

Fait et délibéré à METABIEF, le 22 Mars 2024
Pour extrait conforme



Le Président du SMMO
Syndicat Mixte du Mont-d'Or
Philippe ALPY
8, place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014

Extrait du registre des délibérations – 2024

Séance du 22 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux Mars à dix heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Mont d'Or, régulièrement convoqué le 15 Mars 2024, s'est réuni sous la Présidence de **Philippe ALPY**,

En exercice	13
Quorum	5 à titre dérogatoire, normalement 7
Présents	9
Représentés	1
Votants	10

Étaient présents : Philippe ALPY, Xavier BOIREAU, Claude DALLAVALLE, Gérard DEQUE, Claude JACQUEMIN-VERGUET, Thierry MAIRE-DU-POSET, Michel MOREL, Jean-Marie SAILLARD et Géraldine TISSOT-TRULLARD.

Étaient absents excusés : Raphael KRUCIEN qui a donné pouvoir à Claude DALLAVALLE, François GUY, Florence ROGEBOZ et Romuald VIVOT.

Secrétaire de séance : Mme Géraldine TISSOT-TRULLARD

- **Transformation contrat : Partage du poste à temps plein d'Adjoint(e) Commercial Vente en deux postes à temps partiel.**

- **Vu**

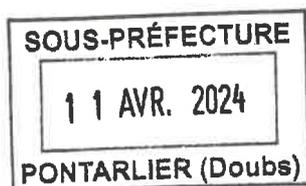
Le recours aux échanges électroniques pour le contrôle de légalité qui est prévu par les articles L.2131-1, L.3131-1, L.4141-1 ET I5211-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Pour cela les collectivités concernées doivent, en application des articles R.2131-3, R.3132-1 et R.4142-1 du CGCT, signer avec le représentant de l'Etat dans le département une « convention de télétransmission ». Elle a pour objet :

- De porter à la connaissance des services préfectoraux le dispositif utilisé afin qu'ils soient en mesure de vérifier s'il est homologué dans les conditions prévues à l'article R.2131-1 du CGCT ;
- D'établir les engagements respectifs des deux parties pour l'organisation et le fonctionnement de la transmission électronique.

- **Proposition**

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture
- Décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la dématérialisation notamment la convention avec un opérateur de télétransmission homologué.



Fait et délibéré à METABIEF, le 22 Mars 2024
Pour extrait conforme

Le Président du SMMO
Philippe ALPY
Syndicat Mixte du Mont-d'Or
8, place Xavier Authier
25370 MÉTABIEF
SIRET 200 051 886 00014